



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION **Séance du 4 décembre 2012**

Délibération n°2012-37

Budget 2013

Vu le décret 2007-381 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européennes de Bretagne »,

Vu le décret 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif aux règles de présentation, d'adoption et d'exécution des budgets des EPA nationaux

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et ses textes réglementaires d'application

Le budget 2013 de l'UEB est établi et présenté dans le document « Budget 2013 » joint en annexe

Il est demandé au conseil d'administration d'adopter ce projet de budget 2013 pour un total de recettes de 10 781 622€ et un total de dépenses de 13 843 056€ avec équilibre sur fonds de roulement de 3 061 434€.

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : 24

Refus de participer au vote : 0

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 1

Délibération adoptée

Visa du Président

Pièces jointes au présent document : un dossier « Budget 2013 »

Transmis au Recteur Chancelier des universités le